

## Les exportations de produits perliers, fortement impactées par la Covid-19 en 2020

**La perliculture est la deuxième ressource propre de la Polynésie française après le tourisme et devant les produits issus de la pêche. La surface d'exploitation et le nombre de producteurs autorisés diminuent pour la deuxième année consécutive. La crise de la Covid-19 a durement impacté les exportations de la Polynésie française, dont celles des produits perliers. Déjà en difficulté depuis 2018, les recettes des exportations de produits perliers diminuent de moitié en un an pour atteindre 2,5 milliards de F.CFP en 2020. Les exportations de produits perliers ne représentent plus que 44 % des recettes à l'exportation de produits locaux, soit 6 points de moins qu'en 2019. Le prix au gramme de la perle à l'export chute de 51 % à un niveau historiquement bas (270 F.CFP).**

### La production : la surface d'exploitation

La surface totale exploitée pour la perliculture fin 2020 diminue de 3,5 % par rapport à 2019 : elle s'établit à 8 157 hectares pour 648 producteurs autorisés (- 7 %), soit une moyenne de 12,6 hectares par producteur. Les surfaces accordées à des fins d'exploitation perlicole sont calculées sur la base des autorisations d'occupation du domaine public maritime<sup>1</sup>.

La répartition géographique des surfaces exploitées reste globalement la même que les années précédentes. L'archipel des Tuamotu représente 72 % de la surface exploitée. La surface exploitée diminue de 4,2 % et s'établit à 5 864 hectares. La surface exploitée aux Gambier représente 24 % de celle totale, soit 1 949 hectares. Les Îles Sous-le-Vent abritent 4 % de la surface exploitée (344 hectares). La baisse de la surface exploitée survient dans les trois archipels.

La surface totale autorisée se répartit sur 28 îles : 23 îles des Tuamotu, Mangareva aux Gambier, 3 des Îles Sous-le-Vent et 1 à Tahiti.

Le nombre de producteurs de produits perliers baisse en 2020. Il est passé de 358 à 349 (- 9), soit une baisse de 3 % par rapport à 2019. Le nombre de producteurs d'huîtres perlières s'établit à 556, soit une baisse de 8 % (- 48) par rapport à l'année précédente. Le nombre d'autorisations de stations de collectage recule et s'établit à 8 175 (- 5 %).

Depuis la Loi de Pays n° 2017-16, les producteurs de produits perliers ont l'obligation de présenter leurs productions à la cellule de contrôle qualité de la Direction des Ressources Marines (DRM) pour enregistrement. Ce sont 6 741 041 perles qui ont fait l'objet d'un contrôle après production, pour un poids de 10,1 tonnes en 2020. 45 % de ces perles contrôlées proviennent d'Arutua et des Gambier.

Le nombre d'autorisations de travail accordées à des greffeurs

1. La surface totale de toutes les exploitations ne doit pas dépasser les 10 000 hectares fixés par le gouvernement en 2010.

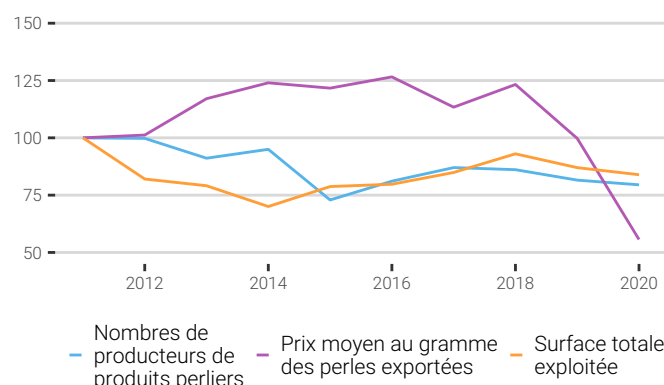
étrangers en 2020 est 157, soit 100 de moins qu'en 2019.

Fig. 1. Nombre d'autorisations accordées aux étrangers (métier greffeur de perles)



Source : SEFI, ISPF

Fig. 2. Production et exportations de perles de culture brutes (Indice base 100 : 2011)



Source : Direction des Ressources Marines, Services des Douanes, ISPF

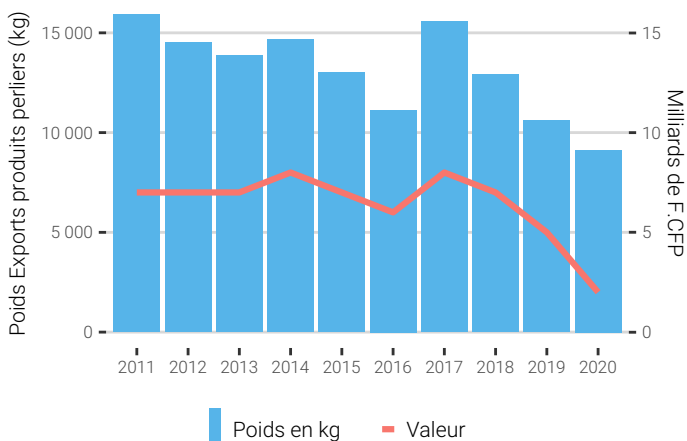
## Les négociants et les ventes aux enchères

Le nombre de négociants en 2020 est de 22 négociants, un de moins qu'en 2019, puisque deux nouvelles cartes ont été octroyées et trois cartes résiliées.

Aucune vente aux enchères n'a été organisée sur le territoire en 2020.

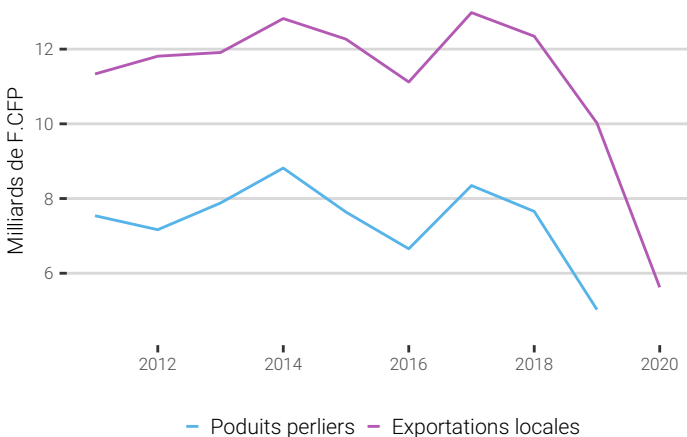
## Les exportations : baisse des volumes et des recettes des produits perliers en raison de la pandémie de la Covid-19

Fig. 3. Exportations de produits perliers



Source : Services des Douanes, ISPF

Fig. 4. Exportations de produits perliers et exportations locales



Source : Services des Douanes, ISPF

En 2020, les recettes des exportations de produits perliers ont rapporté 2,5 milliards de F.CFP à la Polynésie française, soit moitié moins que l'année précédente. La fermeture sur plusieurs mois du ciel polynésien et l'arrêt de plusieurs lignes commerciales, notamment vers l'Asie, expliquent en grande partie ce faible résultat. Elles ne représentent désormais que 44 % de la valeur des exportations locales (- 6 points par rapport à 2019). La baisse du prix au gramme de la perle explique également ce résultat puisqu'il chute de 51 % à 270 F.CFP (- 214 F.CFP), le prix le plus faible jamais enregistré.

Les exportations de produits perliers sont classées en trois catégories. Les perles de culture brutes représentent 97 % de la valeur des produits perliers exportés en 2020. Les ouvrages en perles représentent 2 % de cette valeur et les keishi, mabe et autres perles de culture brutes teintées 1 %.

Les exportations de perles de culture brutes diminuent de moitié en valeur par rapport à 2019 (- 2,5 milliards de F.CFP) et s'établissent à 2,4 milliards de F.CFP. Ces recettes reculent pour la troisième année consécutive et représentent désormais 43 % de la valeur totale des exportations locales (- 5 points sur un an).

Le prix au gramme de la perle de culture brute diminue fortement (- 51 %) puisqu'il atteint un niveau historiquement bas à 270 F.CFP.

Les exportations d'ouvrages en perles ont rapporté 43 millions de F.CFP en 2020 (- 53 % par rapport à 2019). Cette baisse s'explique par l'arrêt des vols et donc le recul des commandes en provenance particulièrement de Hong Kong et de la Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie française exporte aussi des coquilles de nacre issues des activités perlicoles. En 2020, les exportations de nacre ont rapporté 183 millions de F.CFP (- 24 %). La Chine est le plus gros importateur de nacre puisqu'il capte 64 % des volumes exportés.

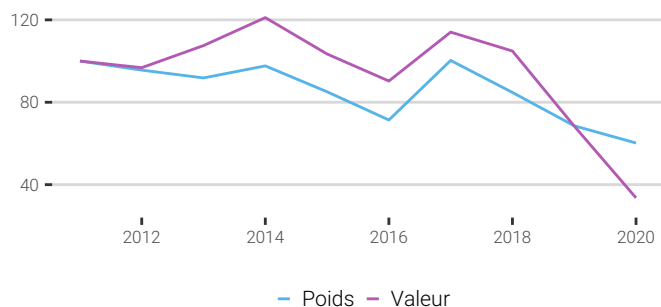
Les principaux pays importateurs de perles noires de Polynésie française sont Hong Kong et le Japon, ils se partagent la quasi-totalité des exportations avec respectivement 45 % et 41 % en valeur. Les achats de Hong Kong ont diminué de 64 % (- 2 milliards de F.CFP) avec un prix moyen au gramme de 322 F.CFP (- 29 %), ceux du Japon de 35 % avec un prix moyen de 404 F.CFP (- 28 %).

A l'inverse, malgré la pandémie, des pays ont augmenté leurs importations de perles de culture brutes comme les États-Unis (+ 51 %), la France (+ 75 %) ou encore l'Italie mais à bas prix (entre 60 F.CFP et 360 F.CFP le gramme).

Les exportations de perles de culture brutes sont d'autant plus affectées par la fermeture des frontières et des lignes commerciales en raison de leur mode de transport qui est principalement par avion. En 2020, 77 % des volumes ont été transportés par avion.

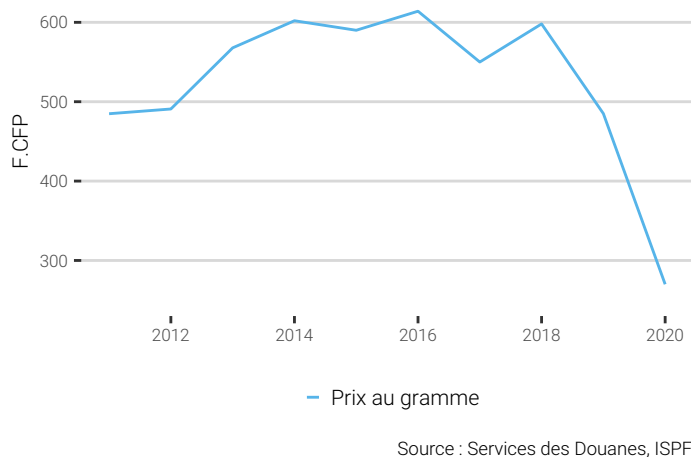
Les importations de nucléi diminuent de 51 % en 2020 à 8,4 tonnes pour une valeur de 66 millions de F.CFP (- 65 %). Les nucléis importés sont constitués pour 100 % en nacre. Ils sont essentiellement importés du Japon et de Chine.

Fig. 5. Exportations de perles de culture brutes (Indice base 100 : 2011)



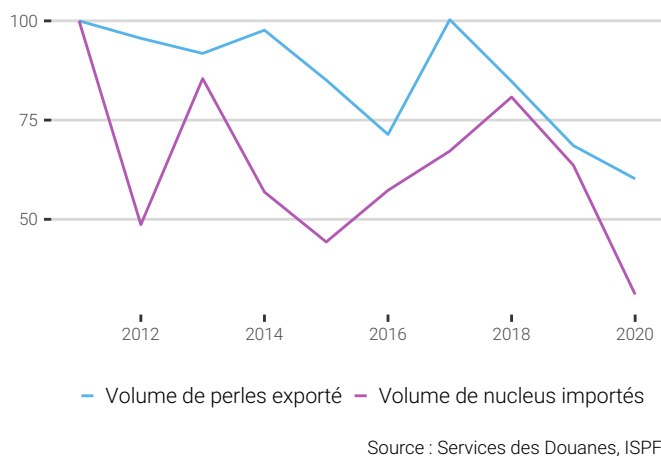
Source : Services des Douanes, ISPF

Fig. 6. Prix au gramme de la perle à l'export



Source : Services des Douanes, ISPF

Fig. 7. Importations de nucléi et exportations de perles de culture brutes (Indice base 100 : 2011)



Source : Services des Douanes, ISPF

## Point sur l'environnement de l'activité perlière

### L'action publique<sup>2</sup>

En juin, le gouvernement va proposer l'exonération des redevances d'occupation maritime à des fins d'exploitation perlicole pour tous les professionnels du secteur au conseil des ministres. Cette mesure s'ajoute à celles déjà mises en place par le Pays lors de l'adoption du Plan de Sauvegarde Économique (PSE) en mars : report de règlements des impôts et de la TVA des entreprises, l'accès au revenu exceptionnel de solidarité (RES) et à l'indemnité exceptionnelle (IE) pour les salariés des fermes et des commerces perlicoles, ainsi que de l'indemnité de solidarité (IS) pour les entrepreneurs individuels et l'éligibilité aux dispositifs de report des échéances bancaires, aux prêts garantis par l'État et aux aides dispensées par la SOFIDEP.

Le gouvernement a réuni le Conseil de la perliculture au début du mois d'août 2020 pour évoquer les orientations stratégiques qu'il souhaite impulser dans le but de relever le secteur suite à la pandémie de la Covid-19.

2. Sources : Direction des Ressources Marines (DRM), Service de communication Présidence

Le Séminaire de la perliculture est organisé en décembre 2020, il s'agit de la première étape d'une démarche collective de réflexion, de transformation et de consolidation de la perliculture de demain.

### La formation

Le Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) est une école de formation professionnelle aux métiers de la perliculture située à Rangiroa. Cette formation est confiée à la Direction des ressources marines (DRM).

La mission du Centre est d'enseigner l'ensemble des techniques et connaissances liées à la nacre et à la perle. Cela va du collectage des naissains de nacre jusqu'à la commercialisation des perles en passant par l'opération de greffe.

Trois formations sont disponibles : « Technicien perlicole », « Spécialisation à la greffe perlière » et « Perfectionnement à la greffe perlière ».

Sur la promotion 2019/2020, 5 stagiaires ont suivi la formation de spécialisation à la greffe à Rangiroa et la formation perfectionnement à la greffe dans les îles Takapoto et Manihi auprès des perliculteurs.

## Définitions

### Perles de culture brutes/perle noire de Tahiti/Perle de culture de Tahiti

appellation commerciale reconnue par la CIBJO (Confédération Internationale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie). Perle de culture provenant de la greffe de l'huître perlière « *Pinctada margaritifera var cumingi* », et ayant les caractéristiques suivantes :

- au moins 80 % de la surface de la perle présente des couches de nacre (aragonite) ;
- la perle doit être entière et ne pas faire apparaître soit le nucléus, soit l'emplacement du nucléus.

**Ferme perlière** : unité agricole sous-marine établie en lagon et participant à la production de perles. Les fermes perlières disposent de concessions marines autorisant, suivant le cas, le collectage, l'élevage et/ou la greffe. Celles pratiquant cette dernière activité sont dotées d'une « maison de greffe » (local réservé à l'opération de greffe).

**Ouvrages en perles** : les ouvrages en perles sont des bijoux contenant une ou plusieurs perle(s) de culture brute(s). Cela peut être de simples perles percées et enfilées.

**Keishi** : produit sans nucléus, issu de la fabrication de matière nacrée par le greffon dans la poche perlière et, le plus souvent, après rejet du nucléus.

**Mabe** (ou demi-perle) : produit issu de la fabrication de la nacre autour d'un noyau naturel ou synthétique collé sur la face interne de la coquille.

**Nucléus** (pl. nucléi) : bille de nacre issue d'une autre bivalve (huître), introduit dans la poche perlière.

**Greffe** : opération consistant à introduire dans la poche perlière de l'huître un nucléus et un greffon.








**Greffon** : petit morceau de la partie périphérique du manteau (chair) d'une nacre sacrifiée, introduit avec le nucléus dans la poche perlière et permettant la sécrétion de la nacre.

**Nacre** : substance à reflets irisés qui tapisse intérieurement la coquille des huîtres. Désigne par extension l'huître perlière et les coquilles vides de ces huîtres.

**Concession maritime** : c'est une zone d'exploitation des ressources marines situées dans le domaine public maritime. Chaque concession nécessite une autorisation.

**Négociant** : c'est une personne physique ou morale qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achat en gros ou demi-gros, uniquement aux producteurs de perles de culture de Tahiti et aux négociants titulaires de la carte professionnelle, en vue de la revente de la perle de culture de Tahiti brute ou travaillée (classée à la position tarifaire douanière 71.01) à des clients l'utilisant dans l'exercice de leur profession et non pour leur usage particulier. Elle est la seule habilitée à se livrer aux opérations définies précédemment. Elle détient une carte de négociant en perles de culture de Tahiti, qui est personnelle et ne peut être donnée à quelqu'un d'autre.

### Télécharger les données

-  Nombre d'autorisations accordées aux étrangers (métier greffeur de perles) (Fig. 1)
-  Production et exportations de perles de culture brutes (Indice base 100 : 2011) (Fig. 2)
-  Exportations de produits perliers (Fig. 3)
-  Exportations de produits perliers et exportations locales (Fig. 4)
-  Exportations de perles de culture brutes (Indice base 100 : 2011) (Fig. 5)
-  Prix au gramme de la perle à l'export (Fig. 6)
-  Importations de nucléi et exportations de perles de culture brutes (Indice base 100 : 2011) (Fig. 7)

### Bibliographie

- Della SIU (2021) *Bilan de la perle en 2019*
- Della SIU (2020) *Bilan de la perle en 2018*
- Della SIU (2020) *Bilan de la perle en 2017*
- Eva BOUZERAND (2018) *Bilan de la perle en 2016*

<b>Editeur</b>	Institut de la statistique de Polynésie française
<b>Collection</b>	Points Etudes et Bilans
<b>Numéro</b>	1274
<b>Auteur de la publication</b>	Della SIU
<b>Rédacteur en chef</b>	Nadine RESNAY
<b>Directeur de la publication</b>	Nicolas PRUD'HOMME
<b>Dépot légal</b>	Août 2021
<b>Informations</b>	Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
<b>Téléphone</b>	+689 40 47 34 34
<b>Fax</b>	+689 40 42 72 52
<b>Courriel</b>	ispcf@ispcf.pf
<b>Copyright</b>	© ISPF, Papeete 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISSN</b>	2118-478X

